



DEPARTEMENT DU RHONE  
**Mairie de Saint Just d'Avray**



**Compte rendu du mardi 30 juin 2020**

Présents : C. GALILEI, M. DUCROS, S. CORGIER, R. SALEMBIER, JF. LACROIX, Y. MOREAU,  
JM. GARNIER, R. MAYNARD, JM. DURDILLY, R. LERISSEL, G. COUBLE, S. VIGNON, G. LOYEZ,  
S. MAGNARD, I. TICHIT-WUCHER

Secrétaire de séance : G. COUBLE

Absents excusés : S. CORGIER, a donné pouvoir à JF LACROIX

Départ de Yohel MOREAU à 21h48.

**Rappel de l'ordre du jour**

**Ordre du jour**

- 1/ Approbation du compte-rendu des conseils municipaux du 19/02/2020 et 09/06/2020 et du procès-verbal du 26/05/2020.
- 2/ Attribution de subventions aux associations année 2020.
- 3/ Délibération pour affectation des résultats de l'exercice précédent.
- 4/ Délibération pour vote du budget primitif – année 2020.
- 5/ Délibération pour cession d'une partie du domaine public Rue des clochettes à M. et Mme COMBARETTE.
- 6/ Proposition d'une liste de contribuables pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs.
- 7/ Délibération pour résiliation de l'adhésion au CNAS.

**Délibération ajoutée**

**8/ Délibération prise en charge du surcoût des repas fournis par l'Auberge des Sapins suite à la pandémie COVID-19.**

Avis sur projet de mise aux normes de la déchetterie.

Composition des commissions intercommunales.

Horaires école rentrée septembre 2020-2021.

Questions diverses

\*\*\*\*\*

**1/ Approbation du compte rendu des conseils municipaux du 19/02/2020 et 09/06/2020 et du procès-verbal du 26/05/2020.**

\*\*\*\*\*

**2/ Attribution de subventions aux associations année 2020.**

Madame le Maire invite le conseil municipal à délibérer à propos de l'octroi des subventions communales en faveur des associations et organismes qui présentent un intérêt sur le plan communal :

ADMR	400 €
ADHA	500 €
LES CHOUETTES SOLIDAIRES (Téléthon)	200 €
SOU DES ECOLES DE L'ECOLE DES 4 SAISONS	1 450 € (25 € x 58 élèves)
BIBLIOTHEQUE (1,50€/habitant)	1 162,5 € (775 habitants)
GROUPEMENT D'ENTRAIDE AUX PERSONNES AGEES	470 €
SOCIETE MUSICALE	400 €
MAM O P'TITS MOUFFLETS DE LA VALLEE	500 €
LUDOPHILES	250 €
GROUPE SENIORS	200 €
FARANDOLE	en attente
INTER GONE CENTRE DE LOISIRS	16 660,39€
<b>TOTAL</b>	<b>22 192,89€</b>

Les subventions seront attribuées sur présentation du compte annuel de l'association.

Concernant la bibliothèque, le coût par habitant se monte à 1.50 € au lieu de 1.30 €.

La commission vie associative rencontrera prochainement l'association de la Farandole, dont le budget présenté est déficitaire, en vue de trouver des solutions pour pérenniser son activité.

La MAM (Maison d'Assistantes Maternelles) a démarré avec 7 enfants. La municipalité a souhaité soutenir le lancement de cette activité avec l'installation du grillage par les agents autour du petit parc en herbe (financé par la MAM) et en attribuant une subvention pour des achats de matériel.

**Adopté à 14 voix pour.**

Mme Sylvie Vignon, présidente d'association, ne participe pas au vote.

\*\*\*\*\*

**3/Délibération pour affectation des résultats de l'exercice précédent.**

Le conseil municipal,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, faisant apparaître les résultats suivants :

Montants exprimés en euros	Section d'investissement	Section de fonctionnement
Report de clôture 2018	77 939,91	100 000,00
Recettes de l'exercice 2019	132 359,47	430 335,17
Dépenses de l'exercice 2019	190 682,25	358 697,07
Résultats de l'exercice 2019	-58 322,78	71 638,10
Résultats de clôture 2019	19 617,13	171 638,10

Madame le Maire propose l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 soit la somme de 171 638,10 euros comme suit :

Affectation à la section d'investissement : 71 638,10 €

Report en recette de fonctionnement : 100 000,00 €

**Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**6/Délibération pour vote du budget primitif – année 2020**

Madame le Maire procède à la lecture des propositions budgétaires pour 2020.

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement		
Mouvements réels	488 095,12 €	494 943,63 €
Mouvements d'ordre	6 848,51 €	0,00 €
Section d'investissement		
Mouvements réels	564 005,74 €	557 157,23 €
Mouvements d'ordre	0,00 €	6 848,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 058 949,37 €</b>	<b>1 058 949,37 €</b>

**Adopté à l'unanimité**

Travaux / achats prévus ou restant à réaliser : Rénovation et mise en accessibilité de l'Auberge des Sapins 264 576 €, réfection des volets de logements (Proximarché, Fond du bourg, place de l'église) pour un budget prévu de 5 000 €, achat d'une balayeuse (devis à étudier), frais de voirie (travaux de réfection accès local de chasse 5 256 €), chaises hautes pour la cantine, réfection logement place de l'église (en attente de devis), mur du jardin public (4 061 €), reprise du mur du lavoir, réfection des jeux de boules, chauffe-eau salle des fêtes (1 200 €) + cuisine foot (2 500 €), travaux impasse de la ville (5 000 €), travaux déchetterie (budget prévu : 100 000 € - cf. détails plus bas).

\*\*\*\*\*

**5/ Délibération pour cession d'une partie du domaine public Rue des clochettes à M. et Mme COMBARETTE.**

Madame le Maire expose que nous avons reçu une demande d'achat de M. et Mme COMBARETTE d'une parcelle communale située rue des clochettes afin de réaliser leur projet de rénovation d'habitat. La parcelle concernée fait une surface de 3m2.

Il a été constaté la désaffectation de l'emplacement de cette parcelle depuis des temps immémoriaux et de son occupation.

Il convient de la déclasser du domaine public pour le domaine privé.

Madame le Maire propose la cession au prix symbolique de 50 €, les frais de géomètre et notaire sont à la charge de l'acquéreur.

Madame le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'acte de vente et tous documents s'y référant.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **6/ Proposition d'une liste de contribuables pour le renouvellement de la commission communale des impôts directs.**

Mme le Maire indique au conseil municipal que consécutivement à l'élection du maire et des adjoints qui a eu lieu en date du 26 mai 2020, il convient de procéder au renouvellement de la commission communale des impôts directs. Mme le Maire doit faire une proposition au centre des impôts d'une liste comportant 12 noms, soit 6 titulaires et 6 suppléants (liste jointe).

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
RENE SALEMBIER	MARC DUCROS
RODOLPHE LERISSEL	MICHEL CHUZEVILLE
PIERRE CORGIER	ANDRE CORGIER
BERNARD BOURBON	RENE LOWENGUTH
YVES GUILLET LOMA	LOUIS LACROIX
CATHERINE MOUCAUD	SYLVIE VIGNON
ALAIN GUILLET LOMA	JEAN GATHIER
ALAIN SAPALY	BERNARD GARNIER
FRANCOIS GATHIER	JEAN PAUL SAGNY
LEON LACROIX	FABRICE MORETTI
EMMANUEL RONZON	ISABELLE TICHIT-WUCHER
JEAN-MARC DURDILLY	ROMAIN MAYNARD

La commission communale des impôts directs se réunit une fois par an et a un rôle de vérification des réalisations sur le bâti et non bâti, donnant lieu à des mises à jour de la valeur locative.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **7/ Délibération pour résiliation de l'adhésion au CNAS.**

Madame le Maire explique que les agents ont fait un retour négatif sur l'action sociale proposée. Elle propose de résilier l'adhésion au CNAS avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'action sociale étant obligatoire pour les agents, de nouvelles propositions seront faites lors d'un conseil prévu à la rentrée de septembre afin de remettre une place une nouvelle action sociale.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

#### **8/ Délibération prise en charge du surcoût du repas fourni par l'Auberge des Sapins suite à la pandémie COVID-19.**

Madame le Maire explique que Chessy Restauration, après la période de confinement, avait repris une activité réduite et pouvait livrer seulement pour un minimum de 8 à 10 repas.

En dépannage, l'Auberge des Sapins a fourni un certain nombre de repas au prix de 7 euros pour assurer le service de cantine. Les repas étant principalement fournis les jours de garde des enfants de personnels prioritaires, Madame le Maire propose de prendre en charge le surcoût soit 3,15 euros par repas, coût estimé à 120 euros maximum.

#### **Adopté à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

## Questions diverses.

- Mise aux normes de la déchetterie

La déchetterie est fermée durant cette crise sanitaire. Dès le déconfinement, une demande a été faite à la Cor compétente en la matière pour sa réouverture qui s'effectuera à condition de faire une mise aux normes sanitaires. Le vice-président est venu visiter la déchetterie la semaine dernière en présence de Madame Le Maire et de Stéphane Corgier, Adjoint, pour déterminer les travaux à réaliser afin de permettre la réouverture. Le nouveau président de la COR, M. Patrice Verchère, demande une participation de 50 % de la commune.

Plusieurs installations de déchetterie existent

- des installations classées avec protection de l'environnement ; à ce propos une étude pour la mise aux normes avait été réalisée en 2010 : 271 000 € HT.
- ou des installations non classées qui demandent a minima de respecter certaines règles environnementales et certaines contraintes de collecte et de volume.

Une réflexion est lancée sur une installation non classée, avec une limite de volume (- de 100 m<sup>3</sup>) et une limitation de types de déchets collectés (seraient interdits tous les produits dangereux : les piles, batteries, cartouches d'encre, ampoules, néons, petits appareils électriques, électroménager). Des solutions pourraient être trouvées pour la collecte des piles et cartouches. A noter que l'électroménager hors d'usage doit théoriquement être repris par les vendeurs (eco taxe).

Le remblais ne serait plus accepté.

Les bennes carton/encombrants/ferraille seraient conservées ainsi que les déchets verts. Il a été demandé de rajouter une benne éco-mobilier ainsi qu'une benne gravats.

Ces éléments sont en discussion. Les travaux à réaliser seraient les suivants :

- Créer un accès à l'eau (pas de robinet actuellement)
- Amener de la lumière sur le site de la déchetterie
- Mettre en place un abri pour les agents (type abri de jardin de moins de 5 m<sup>2</sup>)
- Clôturer le site (2 m de haut)

Dans l'attente des travaux, Madame le Maire a demandé une réouverture au plus tôt.

Cette mise aux normes entraîne le respect du règlement intérieur des déchetteries de la COR.

Les entreprises devront payer à chaque passage.

Concernant le terrain de la déchetterie, la COR ayant la compétence déchets, il lui appartient.

Madame le Maire demande l'avis du conseil pour la réouverture selon les conditions énoncées ci-dessus.

### **Avis du conseil municipal : 14 voix POUR**

- Composition des commissions intercommunales (1 à 2 fois par an, à Cublize)

COMMISSIONS INTERCOMMUNALES	TITULAIRES	SUPPLEANTS
Mutualisation	Marc Ducros	Christine Galilei
Culture	Guillemette Loyez	Gaëlle Couble
Gestion des déchets	René Salembier	Jean-Michel Garnier
Eau et assainissement	Jean-François Lacroix	Jean-Michel Garnier
Voirie	René Salembier	Jean-Marc Durdilly
Logement et aménagement de l'espace	Rodolphe Lérissel	Isabelle Tichit-Wucher
Tourisme	Guillemette Loyez	Jean-François Lacroix
Développement durable et transition écologique	Yohel Moreau	Isabelle Tichit-Wucher
Informatique	Romain Maynard	Stéphane Corgier
Transport et mobilité	Jean-Marc Durdilly	Sylvie Vignon
Economie de proximité et agriculture	Sophie Magnard	Stéphane Corgier

- Modification des horaires de l'école pour avis du conseil municipal

Une demande de modification des horaires de l'école a été faite par la directrice, Magali Dumontet.

Un sondage a été réalisé auprès des familles dont le résultat est le suivant :

31 réponses sur 38 familles, 10 contre, 14 pour (dont 3 si pas de hausse du coût de garderie), 7 peu importe. La réponse des familles est plutôt favorable.

L'objectif de l'équipe enseignante est de réduire la pause méridienne et de raccourcir la journée (exception faite des élèves qui vont à la garderie du matin).

Le temps de pause méridienne doit être d'1h30 au moins.

Le coût pour le temps de travail des employées municipales a été étudié : ce changement n'engendrerait pas de modification de leur durée de travail, donc pas d'augmentation du prix du forfait de garderie.

Cependant, les familles qui déposeront leurs enfants à 8h20 comme avant devront payer le forfait du matin.

**Avis du conseil :**

**1 POUR**

**8 CONTRE**

**5 ABSTENTIONS**

Les horaires ne seront pas modifiés à compter de cette rentrée, la question de l'intérêt de l'enfant se pose concernant ce changement d'horaires.

Le délai de réflexion semble court. La demande de changement sera approfondie et étudiée à nouveau.

- Défilé du 14 juillet

A ce jour, les mesures sanitaires sont toujours en vigueur. Il n'y aura pas de rassemblement mais un dépôt de gerbe par le conseil municipal au Monument aux Morts.

- Elections sénatoriales

Un conseil se tiendra le vendredi 10 juillet afin de valider les noms des conseillers qui iront voter aux élections sénatoriales le dimanche 27 septembre.

Christine Galilei, Marc Ducros et Jean-Marc Durdilly se proposent pour se rendre aux urnes ce jour-là.

Prochain conseil le mardi 15 septembre à confirmer

Le Maire  
Christine GALILEI

A circular official stamp in blue ink. The text around the perimeter reads "MAIRIE SAINT-DENIS-LE-RHÔNE" at the top and "RHONE" at the bottom, with two small stars on either side. The name "Christine GALILEI" is printed in the center. A large, stylized signature in black ink is written over the stamp.